

Séance du 29 novembre 2023

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – M CHEVALIER Stéphane - M DAVID Bruno - M
MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M REBSAMEN François ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M
BORDAT Pierre ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard – Mme BONNERY Andrée

*Objet
de la délibération*

4. Affaires relatives au personnel

4. 1. Renouvellement d'un commissaire-priseur

L'article D. 514-2 du code monétaire et financier prévoit :

« *L'appréciation des objets remis en gage par les emprunteurs est faite par des commissaires-priseurs judiciaires, qui sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable par le directeur de chaque caisse de crédit municipal.*

Avant de procéder à la nomination ou de mettre fin aux fonctions d'un commissaire-priseur judiciaire ou d'une personne habilitée à procéder aux évaluations, le directeur sollicite l'avis du conseil d'orientation et de surveillance de la caisse [...] ».

Maître Hugues Cortot a été nommé comme appréciateur du Crédit Municipal de Dijon le 1^{er} janvier 2018 pour une période de trois ans renouvelable.

Il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance d'émettre un avis sur le renouvellement de Maître Hugues Cortot comme appréciateur du Crédit Municipal de Dijon pour une nouvelle période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a approuvé à l'unanimité le renouvellement de Maître Hugues Cortot comme appréciateur du Crédit Municipal de Dijon pour une nouvelle période de 3 ans.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 7 DEC. 2023



Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE